

QUESTION ÉCRITE E-1324/04  
posée par Marie-Thérèse Hermange (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Application de la directive 92/85/CEE sur les femmes enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Dans sa résolution T5-0346/2000<sup>1</sup> sur le rapport de la Commission européenne concernant la mise en œuvre de la directive 92/85/CEE <sup>2</sup> relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleuses enceintes, allaitantes et ayant récemment accouché, le Parlement européen demandait à la Commission de présenter une proposition de révision de la directive en tenant compte des nombreuses lacunes apparues dans sa mise en œuvre.

La Commission pourrait-elle d'abord préciser :

- quelles sont les mesures prises depuis la publication du document de suivi du 5 octobre 2000 afin de procéder à un réexamen de la directive en question ?
- quel est le niveau de transposition de cette directive dans les nouveaux pays membres ? Des périodes de transition sont-elles prévues pour son application et dans quels pays ?

La Commission a-t-elle l'intention de présenter prochainement une proposition de modification et/ou une proposition complétant cette directive ?

Enfin, la Commission pourrait-elle indiquer son appréciation de la transposition de cette directive dans les quinze Etats membres ?

---

<sup>1</sup> JO C 121 du 24.4.2001, p. 473.

<sup>2</sup> JO L 348 du 28.11.1992, p. 1.